

# Déclaration de succession de

Monsieur Felice FERRARA

(nom, prénoms, profession de la personne décédée et, le cas échéant, de son conjoint).

époux de Madame Carmela IANNELLO

né à Episcopia (Italie) , le 4 décembre 1944  
domicilié à Schaerbeek, Rue de l'Agriculture, 222, , le 8 août 2003  
décédé à Evere

## LA SOUSSIGNEE:

Madame Carmela IANNELLO, née à Villarosa (Italie), le 3 août 1946, veuve de Monsieur Felice FERRARA, domiciliée à Evere, rue du Tilleul, 413 ;

## CONJOINT SURVIVANT

Faisant élection de domicile en la mortuaire avec prière à Monsieur le Receveur des successions d'adresser tous avis et correspondance en l'étude du notaire Patrick LEFEBVRE, avenue Louise, 363, bte 12 à 1050 Bruxelles, auquel tous pouvoirs sont donnés pour déposer toutes déclarations complémentaires ou rectificatives, signer toutes requêtes, toucher toutes remises de droits ou amendes.

## DECLARE :

- Que son époux, Monsieur Felice FERRARA, né à Episcopia (Italie), le 4 décembre 1944, époux de Madame Carmela IANNELLO, domicilié en dernier lieu à Schaerbeek, Rue de l'Agriculture, 222, est décédé à Evere, le 8 août 2003 ;
- Que les époux FERRARA-IANNELLO étaient mariés sous le régime légal à défaut de contrat de mariage ;
- Que de l'union des époux FERRARA-IANNELLO sont issus deux enfants, savoir :
  - Loredana FERRARA, née à Bruxelles, le 17 mai 1987 ;
  - Toni FERRARA, né à Bruxelles, le 16 septembre 1988 ;tous deux domiciliés à Evere, rue du Tilleul, 413 ;

En date du 29 septembre 2003, Madame Carmela IANNELLO a été autorisée par le Juge de Paix de Saint-Josse-ten-Noode, à accepter sous bénéfice d'inventaire au nom de ses enfants mineurs précités la succession de leur père, Monsieur Felice FERRARA ;

- Que la comparante, Madame Carmela IANNELLO, a déclaré accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de Monsieur Felice FERRARA et ce en qualité de mère et tutrice légale de ses enfants mineurs précités, par déclaration faite au Greffe du Tribunal de Première Instance de Bruxelles, le 29 octobre 2003 ;

SCHAER  
23/10/03

N° .....

Date du dépôt : .....

Expiration du délai :

a) de rectification : .....

60

b) de paiement : .....

Table des décès :

Vol. ...., fol. ...., n° ....

Sommier n° 28/....., art. ....

Sommier n° 30/....., art. ....

Annotations aux documents  
du bureau :

- Que le défunt n'a pris aucune disposition de dernière volonté ;
- Que la défunte n'avait pas contracté d'assurance sur la vie ;
- Que le décès n'a donné lieu à aucune dévolution de fidéi-commis ni à cessation d'usufruit ;
- Que le défunt n'avait fait aucune donation endéans les trois années qui ont précédé son décès ;
- Qu'en conséquence de ce qui précède, la dévolution de la succession est la suivante :
  - Madame Carmela IANNELLO, conjoint survivant, recueille l'usufruit des biens de la succession ;
  - Mademoiselle Loredana FERRARA et Monsieur Toni FERRARA recueillent ensemble la nue-propriété des biens de la succession soit, pour chacun d'eux, une moitié en nue-propriété ;
- Que la communauté comprend :

ACTIF DE COMMUNAUTE :

1) COMMUNE D'EVERE

Une maison d'habitation et de commerce sise au coin de l'avenue Henri Conscience, 1 et de la rue du Tilleul, 411-413, cadastré section D n° 286 C 3 pour 1 a 34 ca, estimée :

[REDACTED]

2) COMMUNE DE ZAVENTEM

Une villa sise Leuvensesteenweg, 492, cadastrée section C n°s 434 X et 434 K, pour une superficie totale de 6 a 51 ca, estimée :

[REDACTED]

3) COMMUNE DE SCHAERBEEK

Une maison d'habitation et de rapport sise rue Willen Kuhnen, 79, cadastré section B n° 205 F 6 Pour une superficie de 65 ca, estimée :

[REDACTED]

4) FORTIS BANQUE:

- un compte d'épargne n° 034-1593527-73, au nom des conjoints, présentant au décès un solde créditeur de :
- un compte d'épargne n° 035-3829658-42, au nom du conjoint, présentant au décès un solde créditeur de :
- un compte à vue n° 001,3635483-96, au nom du conjoint, présentant au décès un solde créditeur de :